

## [Texte]

think we could easily draft the bill whereby we could be equitable and fair to the taxpayer and fair to the judge in question.

• 1525

There are a lot of men of 69 who probably should go on the bench and I do not want to preclude them, but I do not want to create a situation whereby a judge could sit for five years and draw his full salary, and if he did not have any cases to try—what will really happen is that every judge will retire at 70. Why would he not? If he only had one or two cases he is really on holidays. If the Chief Justice never needs to call on him, why he is sitting on the greatest slush fund that ever hit the country. I am not being political on this, I am not criticizing, I do not think that was thought out, but I would say we should give him an election. He will get three-quarters of his salary plus a fee for the time he does in fact sit. If he does not want to elect to do that, he can sit there until he is 75. You can then go to the other sections of the bill where you have the council, and I am not going to get into the terms and conditions, and if he is not performing his duties there is a way of making recommendations to take care of that feature. After all, we are sitting here as representatives of the people of Canada and representatives of the taxpayers, and I am a little concerned about this.

**Mr. Béchard:** Mr. Woolliams, I want to point out that to be entitled to be a supernumerary judge you have to be on the bench for 10 years. You can be appointed at 68 and retire at 70.

**Mr. Woolliams:** That may be true if you are on the bench for 10 years, but the principle is the same. It may be two-thirds of his salary, his pension, whatever the amount is. The mathematics do not matter, it is the principle. I am concerned that a judge who says, "I am going to retire at 70", could get his full salary for five years and only works if he is asked to work. There are provinces where he may not have anything to do. I am not talking about Ontario, because I know their problem, or the Province of Quebec, or indeed one or two provinces in the West, but there are provinces where this situation could arise and that means he gets a full salary for nothing for five years and surely what I suggest is equitable. I cannot see any argument against it if he gets his full pension plus remuneration for the time he spends taking cases when requested by his Chief Justice. That seems to be a reasonable request.

**Mr. Béchard:** That may be so in the case where there is a per diem, but there will be unjust and unfair competition between the judges.

**Mr. Woolliams:** I would like to put one question. Do you think this is fair, that it is possible and will work out this way, that a man could retire from the Bench at age 70 and take five years of his salary and probably only work one or two days a year?

## [Interprétation]

pendant six ans et traiter une affaire. Ceci me semblerait réellement une escroquerie au Trésor. Je pense qu'il nous serait facile de rédiger le bill de façon qu'il soit équitable et juste pour le contribuable et pour le juge en question.

Il y a pas mal de personnes de 69 ans qui sans doute, devraient pouvoir accéder à la magistrature et je ne veux pas les en empêcher mais je ne voudrais pas non plus, créer une situation où un juge pourrait siéger pendant cinq années et retirer son traitement entier même s'il n'a aucune affaire à juger, c'est ce qui se passera en fait, si tous les juges prennent leur retraite à 70 ans. Et pourquoi pas? S'il a seulement une ou deux affaires, ce sont presque des vacances. Si le juge en chef ne fait jamais appel à lui, il bénéficie en fait, des fonds de la Caisse noire. Il ne s'agit pas de politique, je ne veux pas critiquer, je ne crois pas que cela a été fait dans ce but, mais je crois qu'ils devraient passer une élection. Ils recevraient les trois quarts de leurs traitements plus une indemnité pour le temps passé au tribunal. S'ils se refusent à accepter cette solution, ils peuvent siéger jusqu'à l'âge de 75 ans. Quand vous étudiez les autres articles du bill, au sujet du Conseil, je ne veux pas aller dans les détails, et s'il ne remplit pas ses fonctions, il y a un moyen de faire des recommandations dans ce cas particulier. Après tout, nous siégeons ici en tant que représentants du peuple canadien et représentants des contribuables et cela me préoccupe quelque peu.

**M. Béchard:** Monsieur Woolliams, je voudrais vous faire remarquer que pour devenir un juge surnuméraire il vous faut avoir appartenu pendant dix ans à la magistrature. Vous pouvez être nommé à 68 ans et prendre votre retraite à 70.

**M. Woolliams:** C'est peut-être vrai si vous êtes depuis dix ans, dans la magistrature, mais le principe est le même. Cela peut être les deux tiers de son traitement, sa pension, peu importe le montant. Il n'est pas question de mathématiques, mais de principe. Ce qui m'inquiète, c'est qu'un juge qui pourrait déclarer, «je vais prendre ma retraite à 70 ans», pourrait recevoir son traitement en entier pendant cinq ans et ne travailler que si on le lui demande. Il y a des provinces où il peut ne rien avoir à faire. Je ne parle pas de l'Ontario, car je connais leurs problèmes, ou de la province de Québec, ou d'une ou deux provinces de l'Ouest, mais il y a des provinces où cela pourrait arriver et cela signifierait qu'il recevrait plein traitement sans avoir rien à faire pendant cinq années et je crois que ce que je propose est équitable. Je ne peux voir aucune objection, s'il reçoit sa pension toute entière plus une rémunération pour le temps consacré à chaque affaire lorsque le juge en chef lui en fait la demande. Il me semble que c'est une requête raisonnable.

**M. Béchard:** Elle pourrait l'être dans certains cas, lorsqu'il s'agit d'une indemnité journalière mais cela créerait une compétition injuste entre les juges.

**M. Woolliams:** Je voudrais poser une question. Pensez-vous qu'il est juste et qu'il est concevable qu'une personne puisse prendre sa retraite de la magistrature à l'âge de 70 ans, recevoir pendant cinq ans son traitement, tout en ne travaillant sans doute qu'un jour ou deux par année?